

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 13 décembre 2021

OBJET :

Provision pour restes à recouvrer

Rapporteur : M. KOENIG

Délibération n°2

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance qu'une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, [...] à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ».

Par délibération en date du 17 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé la constitution d'une provision pour restes à recouvrer pour permettre l'admission ultérieure en non-valeurs ou en créances éteintes de titres de recettes émis sur les exercices passés et non encore honorés.

En raison de la volumétrie importante des restes à recouvrer, la collectivité a retenu dans cette délibération une méthode statistique pour déterminer le volume des provisions à constituer, à l'exception des restes à recouvrer de taxe locale sur la publicité extérieure, comme suit :

- 5 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-2 ;
- 10 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-3 ;
- 20 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-4 ;
- 30 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-5 ;
- 60 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-6 ;
- 80 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-7 ;
- 100 % du montant des restes à recouvrer de l'exercice N-8 et des exercices antérieurs.

La structure des restes à recouvrer des produits de taxe locale sur la publicité extérieure, moins nombreux, faisant l'objet d'un suivi spécifique, il est proposé de maintenir le régime de provision au réel pour ces créances en retenant, dans le calcul du montant de la provision, celles relatives aux commerces en redressement ou en liquidation judiciaire ou pour lesquels le comptable public a cessé toute acte de poursuite depuis au moins un an.

Exercice	Reste à recouvrer de TLPE		Autres reste à recouvrer			Montant à provisionner
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	%provisions	
2008			1	60,50 €	100%	60,50 €
2010	1	1 429,50 €	7	1 453,02 €	100%	2 882,52 €
2011			5	1 051,35 €	100%	1 051,35 €
2012	1	588,60 €	16	9 607,03 €	100%	10 195,63 €
2013	2	1 170,00 €	13	1 348,95 €	100%	2 518,95 €
2014	2	2 181,98 €	24	2 111,05 €	80%	3 870,82 €
2015	2	4 716,00 €	25	2 395,91 €	60%	6 153,55 €
2016			53	4 783,09 €	30%	1 434,93 €
2017	1	835,66 €	71	7 526,05 €	20%	2 340,87 €
2018	5	7 631,90 €	103	10 418,88 €	10%	8 673,79 €
2019	2	14 658,47 €	179	49 580,03 €	5%	17 137,47 €
Total	16	33 212,11 €	497	90 335,86 €		56 320,37 €

Considérant l'existence d'une provision pour restes à recouvrer de 52 270,69 €, il est proposé de constituer une provision complémentaire de 4 049,68 € pour porter le capital provisionné à 56 320,37 €.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision complémentaire pour restes à recouvrer de 4 049,68 €.

Il est précisé que les crédits sont disponibles à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget 2021.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 1 abstention (M. RIFF) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 décembre 2021.

Extrait conforme

Le Maire,


Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	3 décembre 2021
- Convocation distribuée le :	3 décembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	17 décembre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	25 février 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Evelyne DEVOUGE
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉ

M. Gilles BOURGUIGNON

ABSENTS

- MME Caroline CREUSOT
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire